alex defor Publics

# L'IMPARTIAL

# ORGANE DE LA DIVISION MONTARVILLE

Toute communication relative au Journal devra être adressée à J. B. ROUILLIARD, Longueuil.

J. B. ROUILLIARD, Directeur.

RE

ENTS.

ères,

CIE.,

Etc.,

PAUL.

TALITÉ.

INTE

Montrea

l'Exposi-

able.

me.

failites

H

e et Pain

gueuil.

ueurs

prochable

BERT

elieu

DAME

réal, a le

NUIT.

ssier

UL.

que

L

IIL.

aire.

TION

Vol. I.

LONGUEUIL, JEUDI 5 FEVRIER 1885,

No. 3.

ROUILLIARD & CIE.. Propriétaires.

# L'Impartial

LONGUEUIL, 5 FEVRIER 1885.

#### La Ligne courte et le Great Eastern.

C'est avec un extrême plaisir ue nons avons vu toute la grande presse s'accorder à dire, que le sort de la ligne serait définitivement fixé à la session actuelle.

Les députés de la province de

Québec veuleut absolument que les travaux de ce chemin commencent au plus tôt, et qu'enfin, notre province ait sa bonue part dans les tra-vaux qu'a occasionnés le Pacifique comme dans la prospérité qu'il cré partout où il passe.

Tout fait prévoir que la lutte sers

extremement chaude sur le sujet. Les députés d'Ontario n'ont pas grand intérêt dans la question, et ils pourront se faire cabaler tout à

Les députés des provinces maritimes sont au contraire très intéressés; sous ce rapport, ils sont à peu

près comme nos représentants. Il n'y a pas de doute qu'il se joue beaucoup de ficelles en dessous, et que les promoteurs de chaque proet souleveront tout pour atteindre

leur but. D'après nous, il y aurait trois pro-jets qui semblent prédominer dans l'opinion publique.

Lachine, de se servir du Soum Basi-ern jusqu'à Sherbrooke, puis, l'In-ternational de M. Pope, ensuite pas ser dans le Maine pour aller s'é-chouer à Portland, à Bangor, ou d'une manière encore plus favorable depense les montants su diverses lignes locales : pour ce projet, de se rendre à quel-que port du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse.

Le second projet serait celui que nous favorisons: traverser à Lachine, suivre la Rive Sud jusqu'à Qué-bec, se relier à l'Intercolonial et aboutir à Halifax.

Le troisième projet serait de se servir du chemin de fer du Nord, traverser de Québec à Lévis, et descendre à Halifax par l'Intercolonial. Nous nous réservons le droit de

notre prochain numéro.

plan de M. Pope; car, on dit qu'il est le plus fervent promoteur de ce A notre point de vue, cette ligne

nous semble d'une impossibilité com-

tons de l'Est; mais, est-re que les townships n'ont pas eu leur part dans les présents de l'Etat? Subventions pour leurs chemins. chemins de colonisation, argent dé pensé pour l'émigration qui n'a profité qu'à eux seulement, lois spéciales pour encourager et protéger leurs colons, ils ont tout en ; il est temps que les deniers publics soient distribués partout et plus équitable-

Ensuite, on voudrait encourager une ligne qui passerait en partie sur le territoire des Etats-Unis? Mais ce serait là un grand pas vers l'an-nexion! Comment? Nous allons subventionner un chemin de fer qui profiterait à la République voisine ? Soyous plus égoistes et moins gé

Mais que n'a-t on pas dit contre le couvernement McKenzie qui voulait sur le territoire américain pour une distance plus ou moins longue? Dans le temps, on a assez crié que M. McKenzie a été force d'abandon-

Et aujourd'hui,que veut-on faire ?

la continuation réelle du Pacifique ? Est-ce que ce qui était mauvais il y a dix ans, serait devenu bon aujour-d'hur? Non. Le bon sens populaire est là, et il forcera la députation à du Grand Oriental ou Great Eastern. se prononcer en masse pour une voie ferrée quelqu'elle soit, qui an moins aura le mérite d'être cana-dienne en tout et partout.

Maintenant pour en revenir à nous justifier de nous attacher à notre projet, le chemin de la rive sud, ci tons quelques chiffres qui raisonne ront bien plus brutalement que de

longues phrases.
Voict ce que la Puissance a dé-pensé jusqu'en juin 1881 pour aider les chemins de fer dans les différentes provinces:

## Province d'Ontario.

Le	Grand Tronc - propor ion	
Lo	Grand Tronc — proportion pour Ontario	\$ 9,142,633
Le	Canada Central	1,440,660

### Province de Québec.

Le Grand-Tronc — proportion

## Provinces Maritimes.

On voit donc qu'aucune ligne lo-cale dans Québec n'a été subven-Le premier serait de traverser à cale dans Québec n'a été subven-Lachine, de se servir du South East-tionnée, mais que le contraire a en

> Au mois de juin 1881, les divers gouvernements provinciaux avaient dépensé les montants suivants pour

Ontario.....\$ 4,288,037, ou \$ 2.64 par âme. Quebec..... 13,313,242, ou 11,18 par âme. Nou-Bruh. 2,183,000, ou 7,64 par âme. Nov-Ecose 1,849,420, ou 4,76 par âme. Depuis, Québec a paye au-lelà de \$3,000,000; ce qui lui donne un total de \$16,000,000.

Cet état prouve clairement que la province de Québec a bâti elle mêm-ses chemins de fer, tandis que la Puissance a bâti presque tous ceux des autres provinces.

Plaçous maintenant en vue les re discuter le troisième projet dans cettes des grands chemins de fer canadiens, et voyons quelles seraient Examinons pour aujourd'hui le celles du Great Eastern, en les calculan de M. Pope; car. on dit qu'il lant sur la même base;

Le Canada Southern gagne par mille \$11,191 Le Grand Southern gagne par Le Grand Tronc do Le Great, Western do Le chemin du Nord (1882) do Moyenne des lignes cana-diennes de plus de 250 3,70 6.686 5,209

Si le Great Eastern était encouragé comme le Canada Central, ses grosses recettes seraient de \$2,238,200 son surplus probable, de \$895,280, comme le Grand Tronc, ses recettes seraient de \$1,743,400 son surplus, \$697,360, comme le Great Western, ses recettes seraient de \$1.058.600 son surplus, \$433,440 comme le chemin du Nord, ses recettes seraient \$740,000, et son surplus, \$296,000.

Ce calcul est fait en supposant que le Great Eastern mait de Lévis à Rouses-Point, en passant par Lon-gueuil, distance de 200 milles; or our continuer ces 200 milles de chemin de fer, il faudrait émettre des débentures pour \$4,000.000 qui à 5 ojo produiraient un intérêt annuel passer le Pacifique canadien de \$200,000 ; or, toutes les probabilités sont que la ligne rapporterait au moins \$300,000 de recettes nettes chaque année; ce qui couvrirait bieu audelà les interêts annuels, même à 5 070. Nous livrons ces chiffres à l'ap-

Qu'est-ce que la ligne courte, sinon préciation du public, pour qu'ils les étudie et en prenne une sérieuse connaissance. Nous continuerons connaissance. Nous continuerons avec les chiffres encore à étudier e protéger autant que possible la ligne

#### LA SESSION.

Comme nous l'avons annoncé dans uotre femile de la semaine dernière, le parlement fédéral s'est uvert jeudi dernier. Le programme officiel mentionne un assez grand ombre de mesures que le gouvernement doit soumettre durant la présente session à la considération des chambres. Plusieurs de ces mesures concernent le Nord-Ouest. Il est aussi question de différents projets de lois sur les faillites, les compagnies d'assurance et la représentation dans le parlement. Un autre projet, important pour les cultivateurs sera aussi soumis à la députation. Cette loi aurait pour et Nous arrivons à un total de..... \$40,583,293 but de creer de nouvelles dispositions tendant a protéger les animaux contre les maladies coutagieness. Une tre les maladies contagieuses. Une loi de cette nature est devenue nécessité. Car si nous voulons que les animaux de nos fermes nous donnent de bous bénéfices, si nous voulons conserver les marchés qui nous sont ouverts, nous devons faire tout en notre pouvoir pour préserver nos troupeaux de toutes maladies qui les font dépérir et leur ôtent une bonne partie de leur valeur com-merciale. Nous croyons qu'une loi sur ce sujet préparée avec tout le soin que comporte son importance produirait d'heureux résultats et nous nous ferons un devoir de reproduire dans nos colonnes les dis positions de cette loi lorsquelle sera soumise à la discussion.

Les nouvelles reçues d'Ottawa an-noncent que le travail de la session va se faire avec célérite. Les rapports des départements sont presque tous imprimés et distribués et l'on cro.t que l'état financier, sera soumis vers le quinza Février. Tant mieux pour tout le monde.—Ca système est le seul rai-onnable et nous n'avous jamais compris l'opportunité de convoquer les chambres pour discuter des mesures qui n avaient pas même encore été mises à l'étude par les pour tout le monde.

#### Décision importante pour les Cultivateurs

La Cour de Circuit, présidée par Son donneur le Juge Caron, vient de rendre une décision importante pour les cultivateurs, dans une cause où MM. Prévost & al étaient appe lants, et MM. Bernard & al, intimes. Les appellants se plaignaient de la décision du bureau des délégués des comtés de Vercheres et Chambly qui annullait un procès verbal fait sons les circonstances suivantes.

Sur requête de certains contribuables de la paroisse de Belœil, un surintendant spécial fut nom ne aux fins de préparer un nouveau procès verbal pour un certain pont situé entièrement dans les limites de la paroisse de Belœil. Le surintendant donna des avis, requis par l'ar-ticle 796 du Code Municipal, à la porte de l'église de Belœil et pro-céda à l'examen des lieux et à l'audition des parties intéres ées de la paroisse de Belœil. A cette réunion, les intéressés de de la paroisse de

mations et après avoir examiné certains procès verbaux, fit un procès verbal par lequel il appela certains habitants de la paroisse de St-Basile à contribuer à ce pont. Ce procès verbal fut transmis au bureau des délégués qui mit de côté ce procès-verbal vu que le surintendant n'avait pas donné d'avis aux inté-

ressés de St-Basile.

Cette décision du bureau des délégues était appuyée sur l'article 796 du Code Municipal qui dit: "Le surintendant spécial doit convoquer, tenir et présider une assemblée publique des contribuables intéressés dans l'ouvrage projeté, au jour, à l'heure et au lieu qu'il a fixé et dopt il a donné avis public.

Les Appelants, froissés de la déci-sion du bureau des délégués, la porterent en appel en disant que le et les surintendant n'était pas obligé de donner avis aux intéresses de St-Basile et qu'il pourrait, nonobstant l'article du code qui vient d'être cité, inclure les contribuables de St-Basile dans ce procès verbal. Les intimés, d'un autre côté, soutenaient qu'en vertu de l'article du Code Mu-nicipal, le surintendant était tenu de donner des avis aux intéressés, à ceux de St-Basile comme à ceux de quer et entendre toutes les parties intéressées qui se présentaient de blâmer fortement ces gens sans pitié vant lui et qu'il ne pouvait pas rendre une décision ou préparer un proces - verbal sans que toutes ces formalités auraient été accomplies. Les intimes cientifiers de la complies de la complie de la com Belæil, qu'il était tenu de convoplies. Les intimes ajoutaient que les contribuables de St. Basile avaient autant droit à un avis de la part du surintendant que les contri-buables de Belœil.

Son Honneur le Juge Caron, après avoir entendu les parties, décida que les intéressés de St-Basile n'avaient pas droit d'exiger l'avis requis par l'article du Code Municipal et qu'on pouvait les appeler à contribuer à la confection des ponts sans leur avoir donné un avis préalable de cette demande.

Cette décision est sans appel.

## SEMI-EDITORIAL

L'ouverture des Chambres a eu lieu jeudi dernier, à Ottawa, avec la personnes qui devaient les préparer, Nous croyons que le ministère est Le discours du Trône est assez vrage de la session est préparé, c'est dans l'ordre. Jamais un minis-pourquoi nous repétons, taut mieux d'ere ira dire de suite quels sont ses pas assisté aux ventes judiciaires de pour les faire passer.

> M. Linière Taschereau a proposé honorable pour lui : il a compiète-

dien ne demandera rien au Parle-

L'hon. Théodore Robitaille, ex-lieutenant-gouverneur de Québec, sens de son discours: J'accuse M.

Le dévoilement de la statue érigée en l'honneur de sir Geo. E. Cartier, à Ottawa, a eu lieu jeudi dernier Belœil avertirent le surintendant que certaines personnes devaient letre appelées à contribuer à la construction de ce pont. Le surintendant truction de ce pont. Le surintendant après avoir entendu ces récla-

honoré, représentants des clubs Cartier de Montréal, Québec, etc., etc. Cartier a bien merité cet hom-mage, car il fut de beauco p le plus capable des hommes d'Etat cana-

Une remarque en passant. Parmi ceux qui brûlaient l'encens, autour de la statue du grand patriote, on en a reconnu qui lui avaient lancé des pierres dans son élection en 1872.

L'hon. juge Johnson a condamné un hôtelier dans ces circonstances-ci. Une femme lui avai: fait defense The femme int avai. Talt gefense formelle de vendre aucune b'isson à son mari, ivrogue d'habitude. L'hôtelier ne s'en occupa pas, et continua à lui en vendre. La femme le poursuivit, et la Cour vient de le consuivit, et la Cour vient de le consuivit de le consuit de damner à payer \$200 de dommages et les frais. Voilà un verre qui coûte

L'hon, juge Papineau s'est pro-noncé fortement contre ceux qui font le métier d'engendrer des pro-cès entre leurs concitoyens. Dans une cause de Charette contre Brunelle, un des témoins avait excité Brunelle et lui avait conseillé d'in-jurier Charette. Ceci fait, il va trouver Charette et lui conseille de poursuivre Brunelle en dommages.

# Assemblée municipale à Longueuil

Lundi dernier, les contribuables de Longueuil se sont réunis en foule à l'hôtel de ville pour discuter les affaires municipales

M. J. Bte. Labonté a été unanimement choisi comme président de

M. B. Normandin, maire sortant M. B. Normandin, maire sortant de charge, a résumé brièvement toutes les affaires municipales agitées depuis la dérnière élection. Voici un résumé: Après avoir donne un état du budget, je déclare que les finances sont en boune voie de guérison. Je ne crains rien de l'affaire Crevier, et j'ajouterai que la ville en est responsable toute entière, puisqu'elle a voté le règlement. L'ajouterai que la voie le règlement. puisqu'elle a voté le règlement. J'ai payé le premier versement que Crevier devait à la corporation, parce qu'il avait pour au moins \$10,000 de arijets, et comment il s'y prendra la propriété Crevier, c'est que l'avocat de la corporation ne nous en avait pas avertis. J'ai été arrêté pour M. Linière Taschereau a proposé parjure; mais j'ai eu l'honneur la réponse au discours du Trône. Il d'être acquitté avec honorabilite, et a fait son début d'une manière très honorable pour lui : il a complète-ment de M. Desnoyers. J'ai pourment eclipse le secondeur, M. Town- suivi ou fait poursuivre M. Sharpe send, qui aurait assez bien dit, lui que sur le conseil de nos avocats et aussi, paraît-il. charretiers de Longueuil; j'ai réussi donald que nous enregistrons de la faire taxer et payer la compagnie de la Navigation de Longueuil, et j'es-dien ne demandera rich un Canamettra un nouveau bateau pour ment à cette session-ci. Gratias agimus faire le service entre Longueuil e tibi!

M. le capt. Bourdon prit ensuite vient d'être nommé sénateur, à la B. Normandin d'avoir fait perdre vient d'être nommé sénateur, à la B. Normandin d'avoir lait perure place de son frère qui se case dans \$12,000 à la ville de Longueur le fromage ministèriel. On pourra avec l'affaire Crevier, puisqu'il a dire de l'hon. T. Robitaille, que c'est travaillé plus que tout autre à faire un homme veinard, ou bien que c'est un homme très capable. vier ne nous donnait pas toutes les garanties nécessaires. J'accuse le maire actuel d'avoir négligé d'averà Ottawa, a eu lieu jeudi dernier tir le conseil de la fausse position avec un éclat et un enthousiasme où se trouvait M Crevier. Il a été